



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL
A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE
ET DES BOURSES

Ouagadougou, le 02 MAI 2025

DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES

N°2025 _____ MESRI/SG/DGCOB/DBE

№ 0036

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur d'informer les étudiants boursiers des universités du Burkina Faso n'ayant pas déposé leurs demandes de renouvellement de bourse lors des deux premières sessions de dépôt physique, que la troisième session de dépôt, au titre de l'année académique 2024-2025, se fera en ligne sur la plateforme CampusFaso.

1 Condition de dépôt

Tout étudiant boursier inscrit dans une université publique ou privée du Burkina Faso ayant achevé les deux semestres de l'année académique précédente en première ou en deuxième session avec une moyenne générale supérieure ou égale à 08/20 est autorisé à déposer sa demande de renouvellement de la bourse.

NB : tout étudiant ajourné à la première session (session normale), doit obligatoirement attendre les résultats de la deuxième session (session de rattrapage) avant de postuler au renouvellement de la bourse.

2 Composition du dossier de renouvellement

Tout dossier de renouvellement doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- une fiche de renouvellement renseignée comportant l'avis, la signature et le cachet du chef d'établissement au verso (à télécharger sur la plateforme CampusFaso : www.campusfaso.bf) ;
- une fiche de cursus universitaire renseignée (à télécharger sur la plateforme CampusFaso : www.campusfaso.bf) ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes de la dernière année académique comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ou les copies des relevés de notes de la dernière année académique téléchargées sur la plateforme CampusFaso et comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;

- un rapport de l'état d'avancement des travaux de thèse pour les étudiants inscrits en doctorat unique ;
- une photocopie légalisée des résultats de la dernière année académique (attestation de stage ou relevés de notes) pour les étudiants inscrits en sixième année ou en septième année des filières médecine, pharmacie et chirurgie dentaire ;
- une photocopie du reçu de paiement des frais de formation pour ceux inscrits dans les Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES) et qui ne sont ni affectés par l'Etat Burkinabè ni des boursiers d'excellence, à défaut de cette pièce, une fiche d'engagement à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : www.campusfaso.bf ; à faire légaliser, pour ceux qui ne sont pas à jour de leurs frais de formation ;
- une photocopie de l'ancienne attestation de bourse ou de l'attestation de bourse de l'année académique en cours pour les anciens boursiers des cycles ingénieur, master et doctorat sauf ceux inscrits en médecine, pharmacie ou chirurgie dentaire ;
- une photocopie non légalisée de l'attestation d'inscription ou du certificat de scolarité au titre de l'année académique en cours ;
- une copie de l'attestation d'excellence pour les boursiers d'excellence.

3 Procédure de dépôt du dossier

Les étudiants boursiers doivent soumettre leurs dossiers de demande de renouvellement de bourse sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

La réception des dossiers initialement prévue du 06 au 23 mai 2025 est programmée pour la période allant **du 06 au 31 mai 2025 au plus tard à 23h 59 min sur le site : <https://campusfaso.bf>** dans la rubrique « bourse ». Les dossiers doivent être déposés en ligne, sur cette plateforme.

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, l'étudiant doit :

- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de renouvellement de la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de renouvellement aux champs qui y sont réservés ;
- valider son dépôt.

4 Recommandations pour le dépôt des dossiers

L'étudiant boursier doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de **scanner de manière lisible toutes les pièces requises**; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de dépôt** ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa demande de renouvellement ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

5 Conditions de l'examen du dossier

- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par l'étudiant boursier d'un email de confirmation **ne sera pas examiné** ;
- Tout dossier comprenant la copie **scannée de l'original** ou la copie **scannée d'une photocopie non légalisée** en lieu et place de la **copie scannée de la photocopie légalisée** exigée par le communiqué ne sera pas examiné.

NB : bien renseigner les moyennes semestrielles ou annuelles conformément aux relevés de notes ainsi que les autres informations demandées.

**P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général**

**Le Secrétaire
Général**

Pr Samuel PARI

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques